

Séance ordinaire du 1^{er} juillet 1981

Le premier juillet mil neuf cent quatre vingt un, à dix heures trente, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary, maire.

Présents - M^s Allary, Ferret, Bardon, Guédo, Faure, Yaziri, Villet, Duroux.

Absents - M^{rs} Ghepys, Joseph, Chiraud.

Date de convocation - 18 juin

Secrétaire de séance - M^r Faure.

Couverture église.

Plusieurs devis ayant été faits pour effectuer les travaux de couverture de l'église ; c'est celui de M^r Bayle de La Rochebeaucourt qui a été retenu. Il y aura lieu, toutefois, de lui demander un devis exact avec litraux. Son devis ~~se~~ monte à 29070, 52 francs - au lieu de faire seulement recouvrir la moitié, M^r Bardon suggère de faire la totalité et de recourir à un emprunt.

Le Conseil approuve ce point de vue.

Terrain de sports et chemins

La Commission Départementale a attribué à la commune de Bombes,

pour le financement de travaux d'amélioration et d'entretien à affecter sur les voies communales et rurales, des subventions =

- au titre du budget du Ministère de l'Intérieur (FSIR) 12640 frs.
- sur les crédits du Fonds Départemental d'aide aux Communes (FDAC) 23384 frs.

Ces subventions ont été calculées respectivement aux taux de 20% et 37% sur une dépense subventionnable de 63200 francs (Il sera sans doute nécessaire de faire un dossier).

Monsieur le Maire propose que, sur cette somme, une partie soit prélevée pour empierrer le terrain de sports où se déroulera en partie la fête locale.

Le Conseil municipal estime qu'il faut faire, en priorité, les réparations sur les chemins et voir avec le conducteur de travaux, si l'empièremment de ce terrain peut être ensuite envisagé.

Opération programmée de l'amélioration de l'habitat. OPAH

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du plan d'aménagement rural, l'une des actions consiste au lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat

Ces opérations permettent après une étude de six mois environ, destinée à déterminer les besoins de restauration de logements anciens ainsi que les différentes actions à mener afin de favoriser cette réhabilitation, de mettre en place pendant trois ans une phase de lancement de chantiers et de financements de ceux-ci grâce à des aides spécifiques de l'état réservées spécialement à cet effet.

Il s'agit, après l'accord de principe donné par la commune d'engager la première phase d'étude de six mois environ.

Celle-ci subventionnée à 70 % entraîne une participation de la commune de 650 francs.

29 communes état désireuses de participer à cette opération, afin de simplifier les formalités (versement des subventions, contrats d'études ...) et en l'absence de syndicat intercommunal la commune de MONTERON serait d'accord pour prendre le relais administratif de cette opération, elle percevrait donc en notre nom les subventions, nous lui verserions notre participation et elle passerait un contrat d'études avec l'Association de Restauration Immobilière Poitou-Charentes spécialisée ans ce genre de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de s'engager dans l'étude de réalisation de l'OPAH EST CHARENTE ;

- Mandate la commune de MONTERON pour effectuer les formalités nécessaires au lancement de cette étude et en particulier la demande de subvention au Fonds d'Aménagement Urbain ainsi que la signature du contrat d'Etudes avec l'ARIM ;

- S'engage à verser à la commune de MONTERON sa participation aux frais, soit 650 francs ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette affaire.

Chemin du Chalard

Le chemin du Chalard qui traverse la propriété de M^r Faure Herbert, bien que classé, n'est plus utilisé, ni utilisable. M^r Faure Herbert serait acheteur si la commune se décide à le vendre.

Travaux sur les lignes électriques.

Il est prévu un renforcement à Rozet et un transformateur aux Yverciés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

Complément même séance. Réfection crevasses église - demande de subvention.

Après avoir contacté M^r le Receveur municipal au sujet du rattachement de l'exercice 1980, le Conseil estime que les travaux pourraient être financés en partie sur le budget primitif et le solde par vent de report au Budget supplémentaire 1981, mais, cependant, afin de ne pas gêner trop rapidement le budget communal, demande l'attribution d'une subvention.

Secrétaire *[Signature]* M^r Faure. M^r J. Mollet. M^r Durand